



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Nicolet SA Fromages**, Grand'rue 30,
2316 Les Ponts-de-Martel
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: commerce en gros et détail du beurre, fromage, produits laitiers et alimentaires ainsi que le transport de produits alimentaires.
Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués. Dans le délai de dix jours dès le 3 octobre 2014, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

01739743

